

22 JUIL. 2010  
20/1037

95386.

## CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur LAMBERT MICHEL  
Demeurant au 11 Grande Rue 02320 CESSIERES  
Ci après dénommé « le cédant »

D'UNE PART

ET

Monsieur DUVERGER YVAIN  
Demeurant 53 rue du Général de Gaulle 02880 BUCY le LONG  
Ci après dénommé « le cessionnaire »

D'AUTRE PART,

### 1 – CESSION DE PART

Monsieur LAMBERT MICHEL, cédant,  
Agissant en qualité d'Associé de la Société AISNE SUD ALU, SARL au capital de 50.000 €  
divisé en 1000 parts sociales de 50 € chacune,  
Créée en MAI 1995, ayant pour objet social MENUISERIE ALU PVC ACIER,  
Dont le siège social est : BP 187 rue Gustave Eiffel 02405 CHATEAU THIERRY  
Inscrite au RCS de SOISSONS, n° 401 080 585 00011 – APE 454D

Cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit à Monsieur  
DUVERGER YVAIN, cessionnaire qui accepte les 25 parts sociales de 50 euros chacune lui  
appartenant dans ladite société.

Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, dans tous leurs droits, y  
compris le droit à la totalité de la fraction des bénéfices éventuels afférents à l'exercice en  
cours.

### 2 – PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 3.125 €, soit 25 parts à 125  
euros.

Monsieur DUVERGER YVAIN verse cette somme ce jour à Monsieur LAMBERT  
MICHEL, par chèque de Banque sous réserve d'encaissement, le cédant en donne au  
cessionnaire bonne et valable quittance.

### 3 – AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article 15 des statuts de la SARL AISNE SUD ALU, la totalité des  
associés a été consultée pour l'acquisition des parts de Monsieur LAMBERT MICHEL,  
aucun des associés ne désire se porter acquéreur, ne s'opposent pas à la présente cession et  
agrément dès à présent la cession des parts au profit de Monsieur DUVERGER YVAIN.

#### 4 – DEPOT A LA SOCIETE

Conformément à la loi 88-15 du 5 janvier 1988, la présente cession sera signifiée à la Société par dépôt d'un original enregistré.

#### 5 – DEPOT AU GREFFE

Deux originaux des présents seront déposés en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette formalité sera accomplie par les soins de la SARL AISNE SUD ALU.

#### 6 – FRAIS

Les droits d'enregistrement dont la perception sera entraînée par la cession des parts ci-dessus constatée sont à la charge de Monsieur DUVERGER YVAIN.

Tous les autres frais entraînés par les présentes seront supportés par la Société.

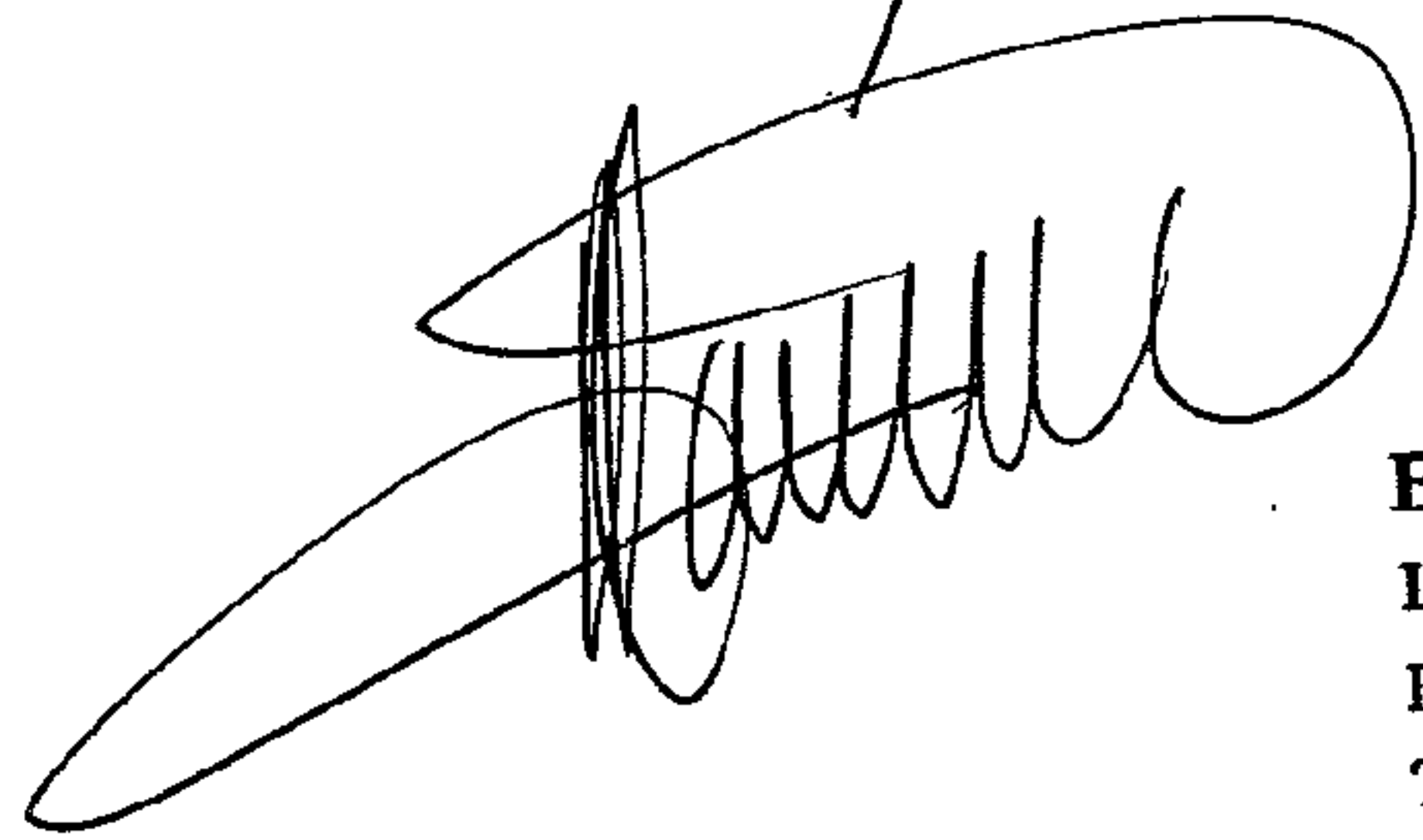
Fait à CHATEAU THIERRY  
En cinq exemplaires originaux  
Le 20 juin 2008

Le cédant  
Monsieur LAMBERT MICHEL

Le cessionnaire  
Monsieur DUVERGER YVAIN

" Bon pour cession de  
25 parts au prix global  
de 3125 € "

" Bon pour acquisition  
de 25 parts au prix  
global de 3125 € "



Enregistré à : SIE DE CHATEAU THIERRY *Duplicata*  
Le 07/07/2008 Bordereau n°2008/362 Case n°1 Ext 806  
Enregistrement : 128 € Pénalités :  
Total liquidé : cent vingt-huit euros  
Montant reçu : cent vingt-huit euros  
Le Contrôleur



" Jeanine COLLARD  
Contrôleuse des Impôts "

